



Colloque Européen 01.06.2017

L'arrivée des migrants en France et les procédures administratives en matière d'accueil

Die Ankunft von Migranten in Frankreich und die Verfahren hinsichtlich ihrer Aufnahme

Valérie Wolff

Chargée de recherche à l'ESTES

Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Valeriee.wolff@estes.fr



PRÉALABLES

Terminologie

- **Étranger**
 - Toute personne résidant en France qui ne détient pas la nationalité française
- **Immigré**
 - Toute personne née étrangère à l'étranger et venue s'installer en France pour un an au moins
 - Qu'elle ait acquis ou non la nationalité française par la suite

Terminologie

- **Migrant**

- Aux États-Unis, on parle de *migrant* ou d'*immigrant*
- Les Français tendent à réserver ce terme aux migrations récentes ou en cours
- La presse a qualifié ainsi de migrants les demandeurs d'asile fuyant massivement les guerres civiles du Moyen-Orient à partir de l'été 2015

Terminologie

- **Réfugié**
 - Un statut qui peut être accordé à une personne qui a demandé l'asile
 - Trois fondements
 - La convention de Genève
 - L'asile dit constitutionnel
 - Le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

Pour résumer

- Étranger → Un statut juridique
- Immigré → Une catégorie bâtie à des fins d'études
- Migrant → Un néologisme
 - Terme récent, emprunté à l'anglais
 - Pas de valeur juridique
- Réfugié → Un statut juridique

Pour résumer

- **Une diversité de termes**
- **Une polysémie qui favorise la confusion** dans les représentations communes
- **D'où l'importance de définitions précises**
- **2 États des lieux**
 - Les immigrés, étrangers présents en France
 - Le cas particulier des demandeurs de protection



CONTEXTE

Le stock des immigrés et
étrangers en France

Combien sont-ils ?

| | Ensemble | Étrangers | Immigrés |
|--------------------------|----------|-----------|----------|
| Population au 01/01/2014 | 65 801 | 4 180 | 5 868 |
| Part | 100 % | 6,35 % | 8,92 % |

- France : 17^e rang des pays développés
- Estimation de l'opinion publique : 24 % d'immigrés
- Causes de cette sur-représentation
 - Les confusions : étrangers = immigrés = enfants d'immigrés
 - La représentation dans les médias de masse

Histoire : Politique d'immigration

- **La France : une longue tradition d'immigration**
 - Immigration économique (besoin de main d'œuvre)
 - Image attractive du « pays des Droits de l'Homme »
- **1975 Fin de l'immigration économique**
- **Années 1990 : « L'immigration zéro »**
 - Contrôler les flux d'entrée
 - Si l'objectif est impossible, la tendance est réalisable
 - Notion née en 1993

Actualité : Politique d'immigration

- **Années 2000 : « Immigration choisie »**
 - Sélection de la main d'œuvre : liste de secteurs tendus
 - « Liste de pays sûrs »
 - Contrat d'Intégration Républicaine
- **Face à la crise migratoire Européenne**
 - Tri « Bon »/ « Mauvais » immigré

Les titres de séjour

| Motifs d'admission | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 (définitif) | 2016 (estimé) | Evolution 2015-2016 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|------------------|------------------------|
| A. Economique | 18 280 | 17 834 | 16 013 | 17 800 | 19 054 | 20 628 | 22 575 | +9,4% |
| B. Familial | 83 182 | 81 172 | 87 170 | 93 714 | 92 326 | 90 113 | 88 010 | -2,3% |
| C. Etudiants | 65 281 | 64 928 | 58 857 | 62 815 | 64 996 | 70 023 | 70 250 | +0,3% |
| D. Divers | 11 572 | 11 633 | 12 624 | 13 148 | 13 742 | 13 866 | 14 430 | +4,1% |
| E. Humanitaire | 18 220 | 17 487 | 18 456 | 17 916 | 20 822 | 22 903 | 32 285 | +41,0% |
| Total | 196 535 | 193 054 | 193 120 | 205 393 | 210 940 | 217 533 | 227 550 | +4,6% |

Source : AGDREF / DSED



LES DEMANDEURS DE PROTECTIONS

Différentes formes de protections

Le statut de réfugié

- **La convention de Genève** (= principal fondement)
- **Persécutions en lien avec 1 critère** : race, religion, nationalité, groupe social, opinions politiques
- **Absence de protection du pays d'origine**

La protection subsidiaire

- **Protection temporaire**
- Ne remplit pas les conditions du statut de réfugié
- **Risques réels** : peine de mort, torture, menace grave et individuelle contre sa vie

Le statut d'apatride

- **Convention New York 1954**
- **Concerne les personnes qui ne possèdent pas de nationalité**
- **Ne prends pas en compte les persécutions**

Protection et droits

- 3 formes de protections accordées par l'**OFPRA**
 - **O**ffice **F**rançais de **P**rotection des **R**éfugiés et des **A**patrides
- **En résumé : les droits des demandeurs d'asile**
 1. Droit au maintien sur le territoire français
 2. L'allocation pour demandeurs d'Asile
 3. L'accès à l'éducation
 4. L'accès aux soins (CMU)
 5. L'accès au marché du travail (si délai traitement dossier OFPRA > 9 mois)

Loi 29 juillet 2015
Réforme du droit d'asile

Procédure

Entrée sur le territoire français

Délai de **120 jours** pour déposer la demande d'asile



Causes

- Ressortissant d'un « pays sûr »
- Une fraude est avérée ou suspectée
- La personne refuse de se conformer à la procédure

Autre Etat Membre responsable

- Est entré dans l'Union Européenne par un autre État membre
- A déposé une demande d'asile dans un autre État membre

Droit au maintien au séjour jusqu'au transfert

Procédure

Procédure normale

Procédure accélérée

OFPPA – Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

Un établissement public
Sous la tutelle du ministère de l'Intérieur

Protection accordée

Rejet de la demande

CNDA – Cour Nationale du droit d'Asile

Juridiction administrative spécialisée
Statue sur les recours formés contre les décisions de l'OFPPA

Protection accordée

Rejet de la demande

Délai de traitement des dossiers

- **OFPPRA**
 - Durée moyenne de traitement des premières demandes : **220 jours (env 7 mois)**
- **CNDA**
 - Durée moyenne : **7 mois**
- **Résorption du stock de dossiers**
- **+ Réduction des délais = objectifs majeurs**

OFPPRA - Part des dossiers datant > 1 an

2015 : **24 %**

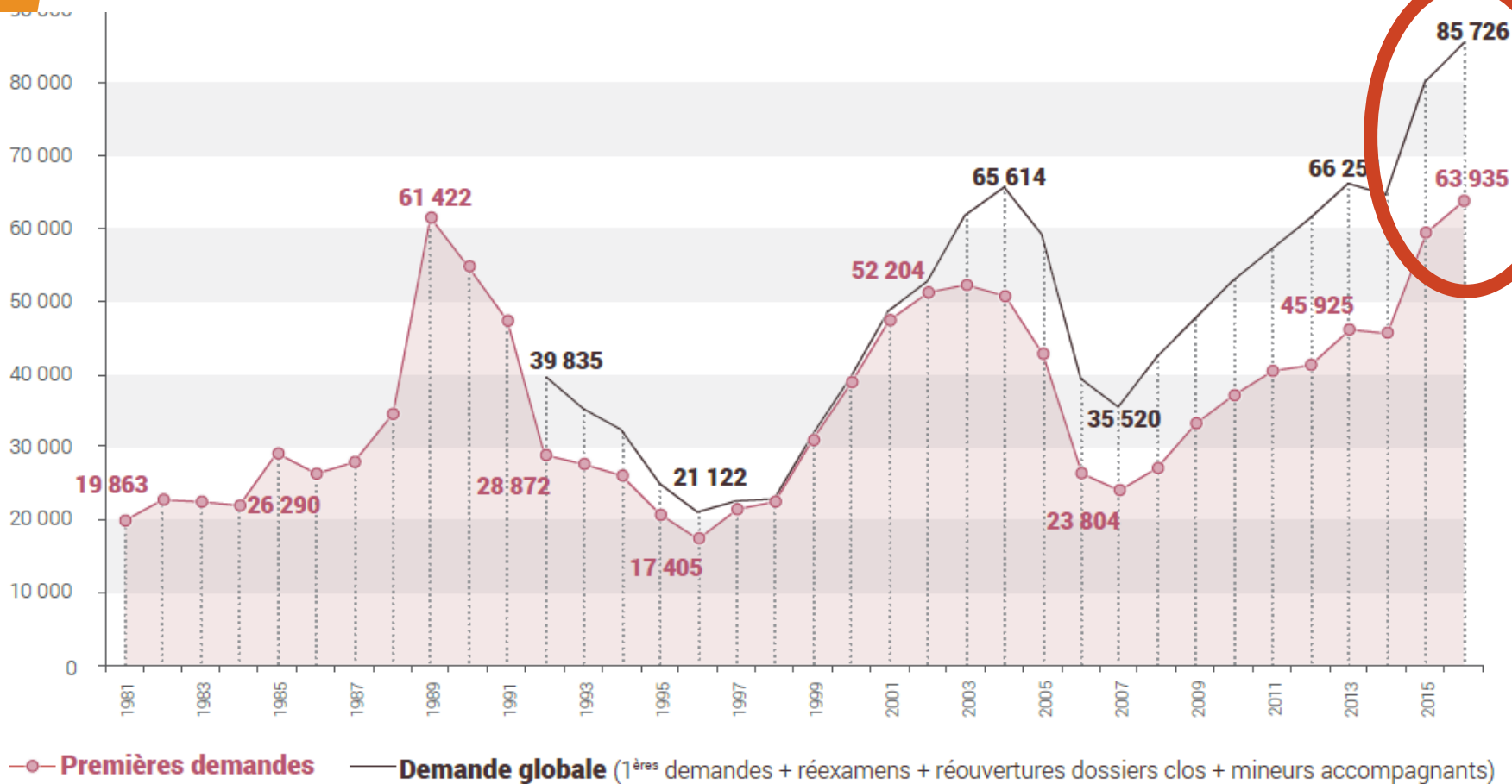
2016 : **9%**



STATISTIQUES

Statistiques 2016

- **85 726 demandes de protection** introduites à l'OFPPRA



Protection accordée

- Taux de protection à l'OFPRA : 29 %
- Il atteint les 38 % au terme de la procédure devant la CNDA

| OFPRA | |
|---|------|
| Principales nationalités - statut réfugié | |
| Soudan | 14% |
| Syrie | 12 % |
| Irak | 6 % |
| RD Congo | 6 % |
| Érythrée | 5 % |

Focus sur les mineurs

- Augmentation du nombre de mineurs isolés
- Mais une faible demande d'asile (273 en 2014)
- Causes
 - Il existe d'autres possibilités de régularisation selon l'âge
 - La procédure est longue, difficile et très incertaine
 - Ils ne sont pas toujours informés de ce droit
 - S'ils sont reconnus, ils ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine
- Pourtant, le taux de reconnaissance des mineurs demandeurs d'asile est élevé :
 - Autour de 64% en 2014

Les conditions matérielles d'accueil

Hébergement

Centres d'hébergement dédiés (50 000 places)

Dispositif surchargé

Accompagnement administratif

Objectifs

1 accompagnement pour assurer le suivi de la demande d'asile et l'accès aux droits sociaux

Difficultés

Associations débordées

Allocation

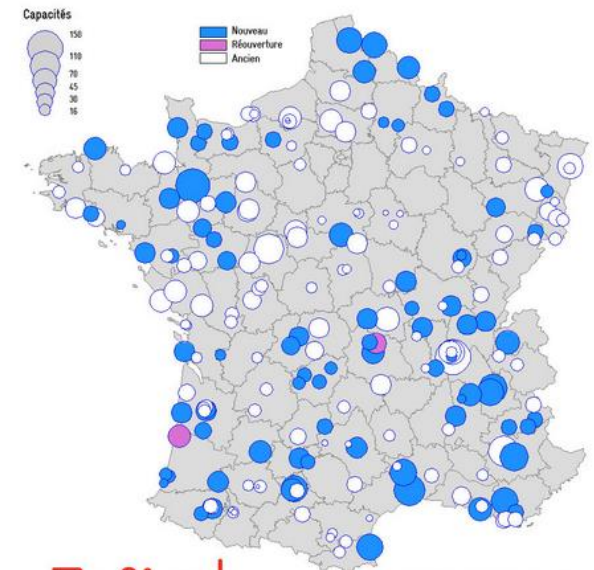
Allocation pour demandeur d'asile - ADA

Insuffisante et inégalitaire

Répartition territoriale

- Capacités d'accueil et d'hébergement inégalement réparties sur le territoire
- Des migrants plus nombreux dans certaines régions
 - Région Parisienne
 - Région frontalières
 - Calais (passage vers l'Angleterre)
- Depuis 2015 : un dispositif contraignant
 - Proposition d'hébergement dans une autre région

Les centres d'accueil et d'orientation (CAO)
au 24 octobre 2016



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Carte réalisée par G. Sadik, La Cimade, avec Philcarto.



CONCLUSION

4 variables

- **Aller au-delà du phénomène d'actualité**
- Il est possible d'identifier **4 variables historiques** caractéristiques des **mouvements de balancier** propre à la prise en charge des migrants

4 variables

1. Difficultés pour définir, classer et dénombrer les « migrants »

- Les termes changent au fur et à mesure des lois, de l'évolution des flux migratoires

2. Il existe des distinctions morales et normatives visant à séparer le « bon migrant » du « mauvais migrant »

- Elles constituent une règle fluctuante de clivage entre ceux qui relèvent de la protection/du droit au séjour et les autres

4 variables

- 3. Les représentations vis-à-vis des migrants varient entre l'hostilité et le souci d'hospitalité dans un mouvement de balancier**
 - Temporel : au gré de l'actualité
 - Géographique : selon les initiatives de solidarités et les politiques de territoire
- 4. La coopération de l'Etat et des collectivités locales est marquée par une instabilité/des tensions dans le cadre de la prise en charge des migrants au niveau territorial**